

Le développement rural dans la P.A.C., sa mise en œuvre par les Etats membres

Date : Du 23 au 25 mars 2010 midi

Prix : 900 euros

Lieu : PARIS

N°ADF : 109032

Depuis l'Agenda 2000, la politique de développement rural a été reconnue comme deuxième pilier de la Politique Agricole Commune, ce qui a été traduit dans le règlement de développement rural (CE/1257/1999) mis en œuvre sur la période 2000-2006. L'évaluation réalisée à mi-parcours de cette période, ainsi que la réforme de la P.A.C. de 2003, ont conduit à mettre en place un nouveau cadre réglementaire et un nouvel instrument financier (le FEADER) pour la période 2007-2013. La négociation des perspectives financières de l'U.E. et la présence sur la totalité de la nouvelle période de programmation des Etats qui ont intégré l'U.E. lors des élargissements de 2004 et 2007 ont conduit à une forte modification des équilibres antérieurs. Malgré un cadre réglementaire unique, les politiques concrètement mises en œuvre dans ce cadre par les Etats et les Régions européens sont très diverses.

Public concerné :

Ingénieurs et cadres des services centraux et déconcentrés du MAAP, des préfetures, des régions et des départements. Ingénieurs et cadres des chambres d'agriculture, coopératives agricoles, syndicats agricoles, offices par produits, syndicats professionnels, instituts techniques agricoles.

Objectifs :

Comprendre la place prise par le développement rural dans la Politique Agricole Commune et identifier ses enjeux. Identifier les différentes approches du développement rural en Europe.

Contenu :

Mardi 23 mars

Le développement rural dans la P.A.C.

- Historique du développement rural dans les politiques européennes
- La politique de développement rural
- La politique de développement rural
- La PAC et le développement rural demain

La comparaison des déclinaisons du développement rural dans les 27 Etats membres

Mercredi 24 mars

Le deuxième pilier de la P.A.C. en France : cadrage national

- Le Plan stratégique national (PSN) :
- Les six programmes de développement rural
- Le programme de développement rural hexagonal 2007-2013
- Les évaluations
- Les enjeux actuels et futurs de la programmation

Le deuxième pilier de la P.A.C. en France : cadrage régional

- Elaboration du DRDR : du mandat à la validation, les partenariats
- Choix régionaux de mise en œuvre
- Gestion d'un dossier/projet (appels à projets / partenariats / financements / gestion OSIRIS / contrôles / suivi)

Jeudi 25 mars (matin)

L'axe LEADER : démarche d'un groupe d'action locale

- Expériences antérieures
- Choix du territoire et partenariat
- Diagnostic, stratégie, programme et plan de financement, début de mise en œuvre

Étude de cas : la Région Wallonne

- L'agriculture et la ruralité en Wallonie
- Le développement rural en Belgique
- Stratégie choisie par la région wallonne pour la période 2000-2006 ; enseignements
- Stratégie et planification et mise en œuvre pour la période 2007-2013

Méthode pédagogique :

Organisation d'exposés complémentaires suivis ou entrecoupés d'échanges entre les intervenants et les participants.

Organismes pressentis pour intervenir :

Commission européenne - Direction Générale de l'Agriculture et du Développement rural, MAAP - DGPAAT/SDDRC, DRAAF de Poitou-Charente, Ministère de Wallonie, GAL

Responsable : LE CAM Sophie

01 45 49 89 20 - sophie.lecam@agroparistech.fr

Pour toute information, contactez :

Nicolette DE L'EPREVIER

Tel : 01 45 49 89 19 - Fax : 01 45 49 88 14

Mail : nicolette.deleprevier@agroparistech.fr

<http://formationcontinue.agroparistech.fr>